

PIÈCES JUSTIFICATIVES ET NOTES
DU MÉMOIRE SUR L'ADMINISTRATION DU LYONNAIS
AU X^e SIÈCLE.

A^o 878. *Monasteriolum..... in locis Jurensibus situm..... Nantoadis* (Dipl. Lotharii Imper. A^o 852. Bouquet VIII, 388). *In pago Lugdunensi Nantoadense monasterium* (Bouquet IX, 412. (A^o 878).

Villa urbana..... (Bouq. IX, 412. A^o 878).

A^o 900.—Quasdam res de Comitatu Lugdunensi conjacentes in Comitatu Matisconensi, villa quæ dicitur Caprineras. » (Ch. de Louis, fils de Bosen, roi de Provence, en faveur du comte Hugues, fils du comte Richard, orig. aux Arch. de Cluny. On trouve au Chart. de Cluny, cotté A, p. 162, 3 doct. ; savoir : N^o II (A^o 964), N^o III (964), et N^o IV (965) qui sont des actes de vente de terres considérables, situées : « *in pago Arvernico, in agro Thiernensi* (Thiers), *in Vicaria Dorensi* (le Doré).... *Monsbrissoni..... Arlatiam* (Arlant), faites par leurs propriétaires à Amblard, archevêque de Lyon, datés tous les trois de la 25^e année du roi Conrad, ce qui devrait faire supposer que le royaume de Bourgogne cis-jurane s'étendait alors jusqu'à Doré (en Auvergne) ; mais l'arch. Amblard ayant cédé ces mêmes terres et notamment Montbrisson à l'abbaye de Cluny pour y construire le prieuré de Mysi (Mysiaco) par acte passé à Lyon, le vendredi, V des Ides d'août de l'an 978. — Ind. VI. *Lothario piissimo rege feliciter regnante in Francia. Actum Lugduni in publicio.* (Gall. Christ IV. Instr., p. 6, n^o 6). — Ce point reste douteux, quoiqu'il soit évident que le notaire, en ajoutant *regnante Lothario in Francia*, a bien indiqué que ce monarque ne régnait pas à Lyon, mais en France où était situé le monastère de Cluny. — Peut-être le copiste a-t-il négligé de mettre (après *Lothario..... in Francia*) et *Conrado in Gallia*.

Comme on le voit dans la charte de Savigny, n^o 86 (sous Yterius), *regnante Roberto rege in Francia et Rodulfo in Gallia*. Bibl. Sebus. 6. 1. N^o 58. Ch. du comte d'Angoulême Villelme.

Regnante Conrado in Gallia A^o 52. Ch. Heterii. (Ap. Menestr. V).

Ego Sanbadinus venditor vendo.... vineam quam aquisivi ex medio planto..... vendo ut in jure eorum (*Monachi Athanaci*) consis-